

Personnes Concernées

La **P**ermanence d'**A**ccès aux **S**oins de **S**anté a été créée, suite à la loi d'orientation du 29 juillet 1998, relative à la lutte contre les exclusions.

La circulaire, du 18 juin 2013, a précisé son organisation et son fonctionnement.

La **PASS** a pour mission d'aider et d'accompagner, **les personnes en situation de précarité**, à s'engager et poursuivre **un parcours de soins adapté à leurs besoins**.

Elle facilite le **repérage** et la prise en charge de ces patients, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Centre Hospitalier de Sens, en construisant **un partenariat institutionnel élargi**.

Personnes non hospitalisées, en situation de précarité, démunies et ayant des difficultés à faire face aux problématiques qu'elles rencontrent.

Sans couverture sociale ou couverture partielle

Sans ressources ou faibles ressources

Sans logement ou logement précaire

Difficulté avec la langue française ou illettrisme

Isolement social

En rupture de soins, quand la santé n'est plus une priorité

Présentant des addictions

...

Interventions

Accès aux droits :

Accueil, entretiens sociaux, démarches d'accès aux droits, orientations auprès des partenaires médicaux et sociaux, informations aux personnes victimes de violences, aide à la prise de conscience et à l'acceptation des difficultés ...

Accès aux soins :

Accueil, évaluation personnalisée des éléments de fragilité, accompagnement dans les démarches de soins, éducation à la santé (bilan de santé), s'assurer de la continuité des soins ...



Amandine FOUQUET
Assistante Socio Educative

☎ 03.86.86.19.65

Gwenaelle DELAGE
Infirmière

☎ 03.86.86.10.93
06.08.97.81.62

Bureaux :
Niveau 0
Service Social

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ».

Extrait de la définition de la Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé

« Si vous traitez un individu en fonction de ce qu'il est, il le restera.

Si vous le traitez comme s'il était déjà ce qu'il pourrait être, il le deviendra ».

Goethe

I.P.N.S.
Ne pas jeter sur la voie publique



Permanence d'Accès Aux Soins de Santé

CENTRE HOSPITALIER DE SENS
1 Avenue Pierre de Coubertin
89108 SENS CEDEX
www.ch-sens.fr

PASS
☎ 03.86.86.19.65 ☎ 03.86.86.10.99
✉ SOCIAL@ch-sens.fr

